

### Rentrée techniquement réussie

L'expression a été employée par l'un de nos recteurs pour qualifier cette rentrée 2008 et elle résume parfaitement l'idéologie officielle : priorité à la « technique », c'est-à-dire aux chiffres, lesquels sanctionnent et proclament le succès. Par rapport à l'année dernière et malgré la réduction reconnue et revendiquée par le Ministre du nombre de postes d'enseignants, moins de classes sans professeurs, diminution, en moyenne, du nombre d'élèves par classe du fait de la baisse démographique, globalement, bonne acceptation par les collègues des heures supplémentaires. Donc, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles des indispensables économies.

Mais il est moins sûr qu'elle soit professionnellement réussie, cette rentrée. Certes, on a pu gloser sur ces enseignants qui, avant même d'avoir rejoint leurs lycées et collèges, avaient fixé une journée de réflexion critique sur les difficultés redoutées de la rentrée. Mais il faut bien admettre que, pour ceux que les restrictions de postes obligent à faire des navettes entre deux, quand ce n'est pas trois établissements, ce n'est pas réussi du tout. Et quand des professeurs ainsi contraints à ces déplacements découvrent que les heures qu'ils ont perdues et qu'ils doivent aller assurer dans un second établissement sont assurées en heures supplémentaires par un de leurs collègues, ce n'est pas réussi non plus.

Et ces heures supplémentaires, nous accepterions sans rechigner ? Là, des assertions mais aucune statistique, et pour cause. Quelle administration va avouer, quand elle a dû s'y livrer dans ce qu'on peut admettre comme « l'intérêt des élèves », qu'elle a fait pression sur certains professeurs ? Et il est exact que des collègues acceptent des heures supplémentaires, même si elles sont, pour beaucoup d'entre eux, moins bien payées que les heures réglementaires : nos salaires sont ce qu'ils sont, on sait, avec des heures supplémentaires, ce que l'on tient d'octobre à juin et l'on attend peu des discussions promises en novembre sur la valeur du point d'indice. Impossible d'évaluer, donc, qui se résigne aux heures supplémentaires pour vivre mieux et qui les subit. On peut constater que, globalement, elles sont assurées, donc tout va bien ! Et si l'on n'entre pas dans le détail des effectifs, si l'on oublie d'affiner les statistiques qui feraient apparaître, en certains lieux, des classes bien remplies, tout va encore mieux.

Quant à la liberté désormais offerte aux familles de choisir l'établissement où scolariser leur enfant, ce serait également une réussite. Sauf que l'on entend s'élever, par ci par là, de nettes inquiétudes au vu de la désaffection pour des établissements peu cotés et de la fuite des meilleurs élèves vers des établissements mieux perçus par les familles. Mais sur cette question, pas de chiffres officiels encore, juste le constat proclamé que la mesure est populaire, puisque beaucoup de parents ont obtenu l'établissement qu'ils souhaitaient pour leur enfant. Techniquement réussi pour les élèves qui restent dans des classes clairsemées, entre eux et avec leurs difficultés ? Techniquement réussi pour les collègues qui n'auront plus en face d'eux que des élèves en difficultés ? Quand aurons-nous l'outil technique qui permettra de répondre, en toute objectivité, à ces questions ?

Bref, si, techniquement, tout va bien, pas sûr que, pour beaucoup d'entre nous, au jour le jour, tout aille si bien. Et la perspective d'une réforme à la hussarde du lycée et du baccalauréat, réforme dont la nécessité est aussi évidente à chacun, que son caractère très complexe ne va pas améliorer notre moral...

Néanmoins, le bureau du CNGA souhaite l'année 2008-2009 la plus réussie possible à ses adhérents et sympathisants.

**Elisabeth SEILLIER-HOSOTTE**

#### Editorial

1 - Rentrée techniquement réussie

#### Nos positions

2-3 - Communiqués de presse  
3 - Documentalistes  
4 - Les IUFM  
7 - Se syndiquer  
8 - Nouveaux programmes (Français - Histoire)

#### Informations

6 - Marginaliser les petites listes  
7 - Elections CAPN - CAPA

#### Vie du syndicat

3 - Créteil : rentrée 2008  
5 - Créteil : intersyndicale  
8 - Versailles : mutations  
10 - Plus belle la vie...

# COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## Rentrée réussie ?

Peu convaincu par l'autosatisfaction affichée du ministre de l'Education Nationale et des recteurs à l'occasion de la rentrée 2008, le **CNGA** appelle adhérents et sympathisants à participer aux assemblées générales, réunions, débats organisés le 11 septembre 2008, afin de recenser les difficultés rencontrées par les établissements, disciplines, catégories de personnel, 10 jours après la rentrée.

En fonction des problèmes identifiés, le **CNGA** prendra position par rapport aux actions envisagées.

Le 9 septembre 2008

## Rentrée 2008

Le CNGA

- constate avec satisfaction que, par le versement d'une prime de 1 500 euros pour les nouveaux collègues et d'une autre de 500 euros pour ceux qui effectuent au moins 3 heures supplémentaires, le gouvernement reconnaît implicitement la forte baisse affectant, depuis des années, le pouvoir d'achat des enseignants ; il s'étonne toutefois que moins de 5% des enseignants se trouve partiellement dédommagés d'une baisse de pouvoir d'achat dont tous sont affectés ;

- rappelle que, quand même les HSA seraient un moyen de « gagner plus », leur répartition inégale rend aléatoire une éventuelle augmentation du pouvoir d'achat des collègues qui souhaiteraient en bénéficier. Il rappelle également que, pour d'autres collègues très nombreux, les HSA constituent une charge de travail supplémentaire insupportable ;

- s'alarme de ce que la suppression de postes effectuée cette rentrée sans la moindre étude préalable des spécificités locales, conduite à des situations hétérogènes, préjudiciables à la fois aux collègues et aux élèves ;

- reconnaît la nécessité d'une réforme du lycée et constate que certaines pistes envisagées par le Ministre semblent évoquer le projet **CNGA** de « bac par matières ». Cependant, il s'inquiète de ce qu'une réforme aussi importante soit initiée et menée dans l'urgence et redoute qu'elle ne vise davantage à provoquer des économies budgétaires qu'à améliorer l'efficacité des lycées et du baccalauréat.

Le 2 septembre 2008

## Manifestation du 19 octobre 2008

Le **CNGA** ne s'associera pas à la manifestation du 19 octobre, étant donné le caractère à la fois large et imprécis des revendications avancées par des organisations dont les préconisations divergent sur l'avenir de l'Ecole.

Le 14 octobre 2008

## CNGA

**Siège Social et bureaux**  
**63 rue du Rocher - 75008 PARIS**  
**Tél. 01 55 30 13 46**  
**Télécopie 01 55 30 13 48**  
**e-mail : cnga2@wanadoo.fr**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président :*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerault

*Président-adjoint :*

**Elisabeth SEILLIER HOSOTTE**

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

\*

*Vice-Président, trésorier adjoint :*

**Nathalie FROMAGER**

TZR Paris

\*

*Vice-Présidents :*

**Rime FULCRAND**

Collège E. Delacroix, Paris 16e

**Corinne LAMESCH**

Lycée d'Alembert, Paris 19e

\*

*Secrétaire général :*

**Anne-Marie DORANDEU**

Paris

*Secrétaire général adjoint :*

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

*Trésorier :*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny

\*

*Présidents d'honneur :*

**P. CANONNE, S. CARRAT,  
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,  
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

\*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

**M. SAVATTIER**

\*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes  
parus dans ce bulletin est formellement  
soumise à l'autorisation préalable du  
Bureau National du CNGA*

## RENTRÉE 2008 À CRÉTEIL

Le mercredi 10 septembre 2008, les organisations syndicales de Créteil ont été reçues au rectorat pour faire le point sur la rentrée 2008.

Comme Monsieur Darcos et Monsieur Blanquer, Recteur de Créteil, qui se sont longuement exprimés sur les ondes, Monsieur Masliah, DRH de Créteil, est satisfait de cette rentrée et ses motifs de satisfaction sont les suivants :

- La cellule d'accueil pour les professeurs et les chefs d'établissement mise spécialement en place cette année pour la première fois a parfaitement fonctionné : le fait de déconnecter l'accueil du service affectation est une solution efficace qui sera renouvelée l'année prochaine.

- Il a été prévu de laisser en réserve pour des suppléances futures 445 TZR (principalement en lettres modernes, EPS, Histoire /Géographie, Espagnol, SVT et Philosophie) et ceci est à comparer aux 390 de l'année dernière.

- 1790 précaires ont été recrutés principalement des contractuels, quelques MA et 4 vacataires, les 2 premiers statuts étant plus favorables que le dernier et ceci est une rupture significative pour Créteil.

- Un effort particulier a été fait pour les néo-titulaires :

- Politique d'affectation sur poste à l'année : 1600 néo-titulaires sont arrivés sur Créteil, 780 sont affectés sur un poste définitif, 730 sur un poste à l'année et pour les autres un effort particulier sera fait pour les affecter sur des suppléances longues
- Les néo-titulaires ont une décharge de 2 heures la première année pour suivre 2 heures de cours à l'IUFM.

Cette satisfaction générale cache cependant quelques problèmes :

- Des néo-titulaires qui pratiquement se retrouvent dans l'obligation d'effectuer des heures supplémentaires. Certains de nos collègues expérimentés ont eu le même souci

- Des TZR sur 3 établissements parfois éloignés même si dans ce cas l'affectation ne se fait pas à service complet,

- Certaines matières souvent techniques peinent à recruter des professeurs (exemple génie civil) : les professeurs en place dans ces matières ont déjà plusieurs heures supplémentaires et des postes entiers ne sont toujours pas pourvus.

- Certains principaux de collège par mauvaise foi totale ou incompétence tentent d'imposer aux documentalistes un service supérieur à 30 heures en totale contradiction avec les textes de 1979 en vigueur.

- Les nominations dans l'enseignement privé, les ouvertures ou fermetures de classes ne semblent pas se faire dans la transparence la plus totale avec information des syndicats concernés.

**Le CNGA** remercie les gestionnaires de Créteil et Monsieur Masliah pour les précisions qu'ils ont bien voulu apporter à nos interrogations et nous espérons que les derniers problèmes d'affectations seront rapidement résolus.

Françoise PONCET

Communiqué de presse

**CNGA**

### Réforme du lycée

Le **CNGA**, qui, depuis de nombreuses années, prône pour le lycée un enseignement progressivement optionnel couronné par un bac passé matière par matière, ne peut avoir d'a priori contre un enseignement organisé par modules.

Le **CNGA** souligne cependant :

- La difficulté d'organisation pratique d'un tel système : la réforme demanderait une implication forte du corps enseignant que les circonstances actuelles (réduction du nombre de postes, baisse du pouvoir d'achat...) rendent difficile.

- Le danger qu'il y aurait pour les élèves à choisir des disciplines « attrayantes » sans tenir compte des pré-requis nécessaires à la poursuite d'études ou à l'entrée dans la vie professionnelle.

Le **CNGA** considère comme préalable à toute réforme la définition de ces pré-requis, qui doivent être établis précisément par chaque établissement d'enseignement supérieur. Ce qui n'est actuellement pas prévu dans cette réforme précipitée.

Le 7 octobre 2008

## DOCUMENTALISTES

### Toujours les mêmes problèmes pour nos collègues enseignants documentalistes

Le 4 juillet 2008, la FADBEN (Fédération des Associations d'Enseignants Documentaliste de l'Education Nationale) avait invité les syndicats d'enseignants, dont **le CNGA**, dans ses locaux pour faire le point de leurs revendications et leur proposer de demander une audience au ministre de l'Education.

Depuis plusieurs années, les mêmes problèmes sont évoqués : insuffisance des recrutements aux concours ce qui entraîne le non-remplacement de nombreux collègues partant en retraite et qui augmente le nombre important de postes vacants, définitions imprécises des missions pédagogiques des professeurs documentalistes, impossibilité de connaître précisément l'origine et le cursus des personnes travaillant dans les CDI... A ces problèmes récurrents s'ajoute le scandale de la rémunération indécente proposée aux enseignants documentalistes pour des heures d'accompagnement éducatif, rémunération très inférieure au taux d'une HSE d'un professeur certifié.

Nous avons déjà été reçus au ministère, mais les promesses faites par nos interlocuteurs n'ont jamais été tenues. Nous restons mobilisés dans l'attente d'un nouveau rendez-vous.

Françoise PONCET

Le Président de la République a annoncé des changements pour les futurs professeurs, dont la formation sera confiée aux universités et dont le recrutement interviendra à Bac+5, ce qui leur permettrait (divine surprise !) de bénéficier d'une meilleure rémunération...

Sans se ranger du côté des pourfendeurs systématiques des IUFM, le CNGA ne voit pas d'inconvénient à leur intégration totale aux universités, ces instituts créés en 1991 n'ayant pas, au minimum, fait la preuve de leur efficacité.

### Niveau de recrutement

Jusqu'ici, pour passer les concours du type CAPES, il suffisait d'avoir une licence, ce qui signifie un recrutement à Bac+3, même si la majorité des candidats avaient une formation plus élevée, avec, au moins, la maîtrise. L'exigence d'un master 2 n'apparaît pas déraisonnable : intégration dans le système LMD (qui peut ouvrir des perspectives de carrière, notamment en cas de reconversion), reconnaissance administrative d'une formation approfondie (nécessaire), et revalorisation (morale ? matérielle ?) de la fonction de professeur. Sur ce dernier point, en ces temps d'économies drastiques, cependant, restons prudents, ne nous emballons pas...

Petite précision historique : aux temps où les concours se passaient en mai (même après 1968 !), les candidats pouvaient se prévaloir d'un Bac+4 (3 ans pour la licence + un an de préparation au concours), réduit subrepticement à Bac+3 ou Bac+3 et demi.

### Contenu de la formation, certification et titularisation

Les textes qui, jusqu'à nouvel ordre, sont en vigueur précisent que l'étudiant doit, avant de se présenter au concours, avoir acquis divers savoirs et compétences, qui, certes, sont dignes d'intérêt et pourraient lui être utiles même s'il change d'orientation, mais qui forment un ensemble bien lourd, risquant de reléguer au deuxième plan ce qui est à nos yeux l'essentiel, c'est-à-dire l'acquisition des connaissances dans la ou les discipline(s) correspondant au concours visé. Qu'en sera-t-il du master envisagé ? On peut imaginer un approfondissement des connaissances, une meilleure adaptation de celles-ci aux programmes, une confrontation aux réalités de l'enseignement au cours de stages... Pour le CNGA, la qualité de la formation disciplinaire est primordiale, mais des stages de sensibilisation avant le concours sont souhaitables, afin de « tester » les futurs professeurs sur le terrain avant qu'ils ne s'engagent trop avant dans une profession qui ne leur convient pas.

On a annoncé dans la presse la suppression de la 2<sup>ème</sup> année d'IUFM, c'est-à-dire de l'année de stage avant titularisation... Si cela nous ramène au temps des CPR et du stage d'agrégation de trois semaines pour toute formation professionnelle, il y a lieu de s'inquiéter. Avant de lancer dans la carrière à plein temps des jeunes professeurs, une année de stage en responsabilité bien encadré, avec un service très allégé (les 288 heures actuellement prévues sont un maximum) est une nécessité absolue. On lit par ailleurs que ce nouveau recrutement à Bac+5 permettrait « d'économiser l'équivalent de 20 000 postes ». Si la réforme permet de « mieux payer les nouveaux professeurs » mais sacrifie leur formation professionnelle et les fait entrer dans la carrière plus tard (l'année de stage compte dans l'avancement et pour la retraite), il s'agit bel et bien d'un marché de dupes.

Le CNGA a toujours défendu le principe des concours avec une partie théorique préalable, suivie d'une partie pratique conduisant à la titularisation (à distinguer d'une certification qui ne serait qu'un certificat d'aptitude ne donnant pas droit à un poste). Les difficultés du métier étant ce qu'elles sont, et pour

#### Bref retour en arrière

On aurait presque oublié que les IUFM, après plusieurs tentatives avortées, ont été réformés en 2007 avec la parution d'un arrêté du 19.12.06 (BO n°1 du 4.01.07), en application de la Loi d'orientation de 2005 -dite Loi Fillon-, qui avait déjà décidé le rattachement des IUFM à l'Université. Si le schéma ancien de la formation des maîtres est conservé, à savoir formation universitaire (licence), préparation au concours, concours et stage d'une année scolaire (avec stage en responsabilité et stage en pratique accompagnée) avant titularisation, certaines exigences de formation sont définies comme préalables au concours et il est prévu que la « formation initiale » se prolonge, dans l'académie du stage, pendant les deux premières années d'exercice comme titulaire. Le plus important, c'est peut-être le « cahier des charges de la formation des maîtres », car il intéresse les étudiants et futurs stagiaires, mais aussi tous les professeurs : dans sa troisième partie intitulée « Les compétences professionnelles des maîtres », il définit les missions des professeurs et trace une sorte de portrait du professeur idéal (cf. UA n° 296).

éviter à des étudiants de se fourvoyer, il paraît raisonnable de rendre obligatoire, avant le concours, des stages de sensibilisation et d'exiger leur validation, mais cela ne doit se faire au détriment ni d'une formation « académique » solide ni d'une formation professionnelle pratique sérieuse et concrète.

### Quelques éléments de conclusion provisoire

Disparition des IUFM ? Soit ! A condition que le « cahier des charges » de la formation des professeurs soit défini à l'échelon national et que les concours du Second degré restent nationaux, pour éviter l'aggravation des disparités régionales et permettre la mobilité : on est content de rester « au pays » si on y a décroché un poste satisfaisant, jusqu'au jour où l'on s'avise d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte ou de rejoindre l'homme ou la femme de sa vie...

« Et nous ? Et nous ? »... s'écrient en chœur étudiants, futurs lauréats des concours et néo-titulaires. « A quelle sauce serons-nous mangés ? » Tout le monde attend avec impatience des réponses précises à ses interrogations en matière de rémunération, prise en compte dans la carrière des stages, de règles d'affectation, de service. La fin des IUFM, c'est bien, mais quelle formation pour les maîtres de demain va les remplacer ?

Anne-Marie DORANDEU

## VIE DES ACADÉMIES : CRÉTEIL



### Audience intersyndicale : la voie professionnelle

Le lundi 23 juin Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil a accordé une 2ème audience aux organisations syndicales à propos de la rénovation de la voie professionnelle. Etaient présents, en dehors du CNGA, la CGT, le SGEN, SE (UNSA), le SNUEP (FSU), le SNCL (FAEN) et FO.

Monsieur le recteur s'est félicité d'avoir tenu ses promesses en mettant sur pied une concertation à tous les niveaux. Il a particulièrement insisté sur la consultation des CA des établissements. Cette concertation doit se poursuivre jusqu'à l'achèvement de la rénovation de la voie professionnelle. On prévoit 183 créations de baccalauréats professionnels en 3 ans, soit 135 de plus qu'à l'heure actuelle, et plusieurs chefs d'établissement ont exprimé le regret que leur demande n'ait pas abouti. Les 3 secteurs concernés sont la logistique et les transports, puis la vente, les services et les métiers de bouche (boulangerie, boucherie, charcuterie etc.) et, pour terminer, la sécurité et la prévention.

La question de l'absentéisme a été longuement abordée. L'administration a procédé à des études sur les causes et les remèdes possibles. L'élève qui revient au bout d'une longue absence a besoin d'un soutien particulier pour éviter qu'il

ne « décroche » à nouveau. L'administration justifie la diminution du nombre d'heures de cours par l'accroissement de séances d'accompagnement et de remédiation. Il faut miser sur le « qualitatif », pas le « quantitatif ».

Monsieur le recteur a souligné la nécessité de réouverture de certains CAP pour des élèves n'ayant pas les capacités d'accéder à un baccalauréat tout en précisant que, contrairement au BEP, le CAP était un diplôme reconnu par les professionnels.

Le représentant de chacune des organisations présentes a pris la parole. En définitive, même les organisations syndicales qui ont signé le protocole d'accord ont exprimé un certain nombre de réserves et le bilan reste mitigé.

Le CNGA, pour sa part, estime qu'une

rénovation de la voie professionnelle est nécessaire pour permettre à davantage d'élèves d'accéder à un niveau supérieur, mais partage les craintes des autres syndicats par rapport à une généralisation hâtive des baccalauréats professionnels en 3 ans. De plus, dans le contexte actuel des économies budgétaires et des suppressions de postes, la rénovation aura inévitablement des incidences sur les conditions de travail des enseignants et risque fort de déboucher sur une modification du statut des PLP, qui devront s'adapter à « de nouvelles missions », et, dans un deuxième temps, les certifiés et les agrégés subiront le même sort. Le CNGA considère que la rénovation ne doit en aucun cas se faire au détriment des professeurs.

Christine LECLERCQ

Les seules rentrées d'argent du CNGA  
sont les cotisations de ses adhérents

**Pensez à régler  
votre cotisation  
2008-2009**

Comment fonctionnent les SCRUTINS PROPORTIONNELS [scrutins de liste, sans panachage]

Par exemple on a 3 listes, A, B et C, et 15 sièges à se partager. A obtient 1323 voix, B 433 voix et C 110 voix.

On commence par calculer le « quotient électoral »  $q = N / P$

N = nombre total de suffrages exprimés (ici  $1866 = 1323 + 433 + 110$ )

P = nombre de sièges à pourvoir (ici 15)

Donc  $q = 1866 / 15 = 124,4$

Chaque liste a d'abord autant de sièges que q est contenu un **nombre entier** de fois dans le nombre de suffrages qu'elle a obtenus : ainsi on attribue 10 sièges à A ( $1323 / 124,4$ ), 3 sièges à B ( $433 / 124,4$ ) et 0 siège à C ( $110 / 124,4$ ).

Donc  $10 + 3 + 0 = 13$  sièges sur 15 auront été attribués d'entrée de jeu.

C'est l'attribution des 2 sièges restants qui sera établie par l'une des 2 méthodes suivantes :

## 1) Méthode au plus fort reste (utilisée pour le CA des établissements)

Les sièges restant à pourvoir sont attribués aux listes ayant les plus forts restes (calculés par soustraction).

Ici, la liste A a obtenu 10 sièges au quotient électoral, ce qui correspond à  $124,4 \times 10 = 1244$  voix.

Elle a un reste de  $1323 - 1244 = 79$  voix.

La liste B a obtenu 3 sièges correspondant à  $124,4 \times 3 = 373,2$  voix. Son reste est de  $433 - 373,2 = 59,8$  voix

la liste C a un reste de 110 voix.

Donc le plus fort reste est celui de la liste C qui aura le 14ème siège et le 2ème plus fort reste est celui de la liste A qui aura le 15ème.

Résultat final. Liste A : 11 sièges ; liste B : 3 sièges et liste C : 1 siège.

## 2) Méthode à la plus forte moyenne (utilisée pour les CAPA et CAPN)

On calcule pour chaque liste la « moyenne » du nombre de voix qu'elle aurait par siège si elle obtenait effectivement le siège convoité (qui dans notre exemple est le 14ème puis le 15ème).

Autrement dit, cette moyenne est le nombre de voix de la liste divisé par le nombre de sièges déjà obtenus, ce nombre étant augmenté de 1.

On obtient les moyennes suivantes pour le 14ème siège :

pour A :  $1323 / (10 + 1) = 120,27$  ; pour B :  $433 / (3 + 1) = 108,25$  et pour C :  $110 / (0 + 1) = 110$

Le 14ème siège est attribué à la liste A qui a dès lors 11 sièges

Et on aura donc pour le 15ème siège :

pour A :  $1323 / (11 + 1) = 110,25$  ; pour B :  $433 / (3 + 1) = 108,25$  et pour C :  $110 / (0 + 1) = 110$

Le 15ème siège est donc, lui aussi, attribué à la liste A.

Résultat final : A 12 sièges, B 3 sièges, C 0 siège.

Comparaison des pourcentages des voix et des pourcentages des sièges selon les 2 méthodes :

Pourcentage des voix	Pourcentage des sièges au plus fort reste	Pourcentage des sièges à la plus forte moyenne
A : $1323/1866 = 70,90\%$ des voix	$11 / 15 = 73,33\%$ des sièges	$12 / 15 = 80\%$ des sièges
B : $433/1866 = 23,20\%$ des voix	$3 / 15 = 20\%$ des sièges	$3 / 15 = 20\%$ des sièges
C : $110 / 1866 = 5,90\%$ des voix	$1 / 15 = 6,67\%$ des sièges	$0 / 15 = 0\%$ des sièges

Il est clair que, dans le système au plus fort reste, le résultat en sièges reflète plus fidèlement le poids relatif des différentes listes. Le scrutin à la plus forte moyenne, favorise, lui, la liste majoritaire au détriment des autres. C'est pourquoi, le CNGA n'a cessé, depuis sa création, de réclamer l'adoption, pour les C.A.P.A. et C.A.P.N., de la proportionnelle au plus fort reste.

Jean RODOT

## D'abord, quelques rappels.

La liberté syndicale est une conquête récente. Elle est autorisée par la loi du 21 mars 1884, mais pas aux fonctionnaires, du fait des obligations spécifiques liées à leurs missions de service public. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 leur donne la liberté d'association, mais il leur faut attendre une circulaire de Camille Chautemps aux préfets, datée du 25 septembre 1924, pour que soit admis leur droit à se syndiquer. Droit remis en cause par le gouvernement de Vichy qui fait dissoudre les syndicats. Le droit des fonctionnaires à se syndiquer leur **est** définitivement reconnu par la loi du 19 octobre 1946 qui définit leur statut.

La CGC se crée en 1944, comme syndicat spécifique à l'encadrement et pour mettre en place une autre vision du syndicalisme, fondée sur la concertation et le dialogue social.

Le syndicat CNGA, quant à lui, s'est fondé en juin 1968, dans un contexte de crise pour un enseignement devenu inadapté à l'évolution de la société. Ses idées forces étaient –et sont toujours- « neutralité » et « réforme ». Il a rejoint la CGC en 1994 et grâce à son affiliation aux Fonctions publiques CGC, il peut faire valoir ses positions sur les grands dossiers en cours de négociation à la Fonction publique (salaires, retraite, gestion prévisionnelle des recrutements...)

Le CNGA est donc une force de propositions qui a contribué à des réformes comme les concours internes, la reconnaissance du temps partiel ou la cessation progressive d'activité. Pionnier même pour cette dernière réforme, en préconisant le « mi-temps-transition -retraite » le CNGA a ouvert la voie à cet aménagement de fin de carrière.

Il demeure une force de proposition en demandant la fin du collègue unique et la possibilité au lycée d'un deuxième cycle progressivement optionnel couronné par un baccalauréat par matières ou unités capitalisables, sur des programmes nationaux et des épreuves finales anonymes.

Pour les personnels, le CNGA demande avec insistance que l'on mette fin à la confusion des rôles de la famille et de l'Ecole, que l'on restaure l'autorité du professeur et que l'on donne une vraie place aux personnels non enseignants (ATOSS) au sein de l'équipe éducative.

Syndicat résolument réformiste, le CNGA a donc une place originale sur l'échiquier syndical. Il cherche non seulement à faire progresser des idées mais aussi à conseiller et aider tout personnel qui fait appel à lui.

Le CNGA peut syndiquer tout personnel de l'Education Nationale. Il a besoin de vous pour faire progresser ses idées et mieux vous défendre. N'hésitez pas, rejoignez-le !

Paulette JARRIGE

## Enseignants

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 2 DECEMBRE 2008

**Le mardi 2 décembre 2008, nous allons choisir nos représentants aux commissions paritaires nationales et académiques (CAPN et CAPA) pour défendre nos promotions, nos mutations, nos notations.**

**C'est un enjeu essentiel.  
Ne laissez pas les syndicats majoritaires s'en emparer.**

**Elisez des collègues présents sur le terrain des établissements et qui ne sont pas coupés de la réalité du quotidien de chacun d'entre nous :**

**choisissez les candidats présentés par le**

# CNGA

### Programmes de français en collège

On constate une **rupture très nette avec l'esprit des programmes antérieurs** et leur accompagnement, dans lesquels

- la grammaire avait été « réduite » et les « contenus grammaticaux (...) introduits dans le contexte des activités d'expression »,
- en orthographe, les élèves étaient censés « construire » progressivement leurs savoirs et se les « approprier »,
- la lecture était « fondée sur les formes du discours », l'approche des textes ne devant pas « déterminer » la progression,

et dont le « décloisonnement » était le « choix pédagogique » délibéré.

On relèvera que ces projets de programmes

- sont rédigés dans un **langage clair et compréhensible**,
- définissent avec précision **année par année** les savoirs à acquérir et les types de travaux à effectuer par les élèves, ce qui devrait leur permettre d'avoir une idée plus nette de ce que l'on attend d'eux,
- que les « **axes d'apprentissage** » sont définis et **ordonnés de façon immédiatement lisible et rationnelle** : étude de la langue ( grammaire, orthographe, lexicque), lecture, écriture etc.

Ces projets semblent avoir pris en compte les effets négatifs d'un enseignement du français « décloisonné » organisé obligatoirement par « séquences », puisqu'il est question, en matière d'apprentissage de la langue, de la « leçon de grammaire [qui] est fondamentale », des « termes grammaticaux [qui devront être] **systématiquement acquis** », de « **l'apprentissage raisonné et régulier** » de l'orthographe, et de « **l'apprentissage régulier et approfondi** » du lexique ».

On appréciera que ces « termes grammaticaux » soient présentés comme des « repères communs », que « la mémorisation des règles essentielles » d'orthographe soit remise à l'honneur et, peut-être plus encore, que les différentes formes de la lecture visent avant tout à « éclairer le sens des textes », à « **privilégier l'accès au sens** », les « démarches d'analyse critique et le vocabulaire technique » ne constituant pas des « objets d'étude en eux-mêmes ».

On pourrait certainement, dans le détail des contenus, exprimer des réserves sur un certain nombre de points : initiation, dès la quatrième, « à la grammaire du texte et de l'énonciation », choix de certains œuvres, de certains auteurs, conditions de la participation des professeurs de français à l'enseignement de « **l'histoire des arts** » sans formation particulière, conditions du recours (en lui-même justifié) aux **TIC** etc.

Dans la mesure où est rappelée la « **liberté pédagogique** » du professeur définie par la Loi de 2005 et que, donc, un enseignant ne pourra se voir reprocher une **méthode** pédagogique qui respecte les programmes, que lui sera laissé le **choix** d'un manuel, d'une œuvre dans le cadre des rubriques définies par les programmes, les projets présentés semblent marquer une évolution qui va dans le bon sens.

Anne-Marie DORANDEU

## VIE DES ACADÉMIES : VERSAILLES

### Affectations, mutations : du bon usage des points de bonifications.

Le système des points de bonification est favorable aux néotitulaires : il leur permet d'obtenir une première mutation pour une année scolaire dans des établissements réputés tranquilles. Bonne mesure : il ne faut pas décourager les débutants.

En revanche, la bonification de 1 500 points octroyée aux victimes d'une mesure de carte scolaire leur interdit de choisir les établissements où ils préféreraient être déplacés. Elle leur donne, certes, priorité, mais pour des établissements situés à proximité de celui dont ils ont été exclus. Tant pis si l'un d'entre eux est un établissement « sensible » ! Les collègues déplacés auront le privilège de l'obtenir. C'est le cas de l'une d'entre nous, qui n'en demandait pas tant, à l'approche de sa retraite...

Paulette JARRIGE



## NOUVEAUX PROGRAMMES HISTOIRE GEOGRAPHIE EDUCATION CIVIQUE

Dans le cadre de la loi d'Orientation et de l'acquisition du socle commun de connaissances, des nouveaux programmes à l'école primaire et au collège ont été élaborés.

Ils s'appliquent dès la rentrée 2008 en primaire et en 2009 en collège avec une montée progressive par palier de classe jusqu'en 2012.

Certains contenus ont été modifiés à la suite d'une consultation des enseignants puis ont été également légèrement amendés après la consultation, lors de la commission collège du Conseil Supérieur de L'EDUCATION.

Quelques remarques :

- Les modifications des programmes portent uniquement sur les contenus dans ce projet car les horaires restent maintenus à trois heures en sixième, cinquième et quatrième et à trois heures trente en troisième.

- Dans ce projet, on constate une évolution positive : le récit et la chronologie sont à nouveau au centre des programmes d'histoire. De plus, l'articulation se fait mieux entre les programmes du primaire et du collège grâce, par exemple, au retour à l'étude du quartier en début du programme de géographie de sixième. La place plus grande laissée à la liberté pédagogique du professeur avec certaines questions au choix et une progression sur l'année déterminée par chaque professeur est, pour le CNGA, une mesure positive.

- Par contre, on peut regretter qu'il y ait encore beaucoup de questions obligatoires sur une année scolaire sans moyens horaires supplémentaires. C'est ambitieux et peut-être pas très efficace car le professeur devra traiter encore certaines parties du programme rapidement. Certes des améliorations sont notables, par exemple, en troisième, la géographie est plus centrée sur la France et L'Europe ce qui permet d'approfondir davantage, mais dans le cycle central une grande place est faite au développement durable, par thèmes et études de cas, au détriment d'une étude qui serait plus structurante pour les élèves si elle s'effectuait dans le cadre d'une étude par continent.

L'éducation civique voit ses programmes légèrement modifiés, laissant une plus grande place à l'apprentissage de règles communes qui permettent de vivre ensemble et une place moins grande aux débats d'idées, ce qui ne peut qu'aller dans le bon sens pour le CNGA qui a toujours considéré avec scepticisme l'organisation de débats avec des élèves dont le bagage juridique et législatif est, inévitablement, léger.

En conclusion, il semblerait que ces programmes permettent, dans l'ensemble, un retour à l'exercice intelligent de l'histoire et de la géographie, même si certaines critiques peuvent être encore formulées. Le professeur **voit enfin reconnaître sa liberté pédagogique** pour la mise en œuvre de ces programmes et la forme simple de leur énoncé les rend plus lisibles pour tous.

Paulette JARRIGE

## À LIRE AU BO

### Carrière

#### BO N°38 du 9-10-2008

##### -Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des conseillers d'administration scolaire et universitaire - année 2009 . NS n° 2008-132 du 26-9-2008

#### BO N°37 du 2-10-2008

##### -Indemnités propres à certaines fonctions

Classement des collèges. A du 1-10-2008

Classement des lycées et écoles de métiers. A du 1-10-2008

Classement des lycées professionnels. A du 1-10-2008

##### -Formation continue

Actions de formation continue destinées aux enseignants en fonction dans les établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2009. NS n° 2008-127 du 22-9-2008

### Enseignement

#### BO N°38 du 9-10-2008

##### -Baccalauréats général, technologique et professionnel

Évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2009 . note de service n° 2008-128 du 22-9-2008

#### BO N°36 du 55-09-2008

##### -Baccalauréat

Épreuve de spécialité de cinéma-audiovisuel de la série littéraire à compter de la session 2009. NS n° 2008-123 du 15-9-2008

##### -Baccalauréat technologique

-Modification de la note de service relative à la conservation des notes obtenues à l'examen. NS n° 2008-125 du 16-9-2008

-Définition des épreuves obligatoires de langues vivantes en séries S.T.G. et S.T.2.S. applicables à compter de la session 2009 de l'examen. NS n° 2008-119 du 8-9-2008

-Thèmes d'études pour l'épreuve de spécialité de la série S.T.G. session 2009. NS n° 2008-124 du 15-9-2008

Rime FULCRAND

Le CNGA c'est aussi  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

## ...le feuilleton de vos fins d'années...

*En 2007, on a promis aux correcteurs et interrogateurs du baccalauréat que l'époque des complications administratives pour toucher leurs -substantielles- vacations et être défrayés -le terme n'est peut-être pas le plus approprié- de leurs frais de déplacement était révolue, grâce à Stéfanie, un logiciel enfin efficace.*

*A l'usage, il semble que beaucoup d'entre eux vont reconnaître leurs propres aventures dans la relation qu'une de nos collègues fait des siennes à notre ministre...*

Monsieur le Ministre,

Professeur depuis plus de 25 ans, je suis convoquée tous les ans pour participer comme correcteur ou interrogateur à diverses sessions d'examens. Il s'agit là, je le sais, d'obligations de service auxquelles tout professeur est tenu. Est-ce à dire que l'Education nationale n'est pas nécessairement tenue de l'en rémunérer ? Quoi qu'il en soit, je prends la liberté de vous écrire afin que vous ayez connaissance des difficultés rencontrées par le professeur de base qui envisage de toucher indemnités d'examen et remboursement de ses frais de déplacement.

Convoquée en juin 2007 pour la correction de l'épreuve EdC (Etudes des Constructions) du bac STI génie civil au lycée Saint Lambert de Paris, j'ai dû effectuer trois déplacements à Paris. On nous annonça fièrement que désormais nous serions gérés par le système Stéfanie : « S comme simplicité et S comme Sécurité » (cf. les 2 A3 distribués généreusement à cette occasion).

Bilan :

- 12 mois après, alors que j'ai de nouveau corrigé cette même épreuve du bac fin juin 2008, je n'ai toujours pas été payé pour ma prestation de juin 2007 malgré mes nombreux mails (à votre disposition) envoyé au service d'assistance, mes nombreux coups de téléphone au SIEC et à la « Hot Line » de « Stéfanie ».

- La somme que je vais peut-être toucher un jour me permettra à peine de rembourser mes frais de transport banlieue / Paris (Paris / Le Perreux sur Marne ma résidence, le tarif aurait été le même si avait été prise en compte de ma résidence administrative, Gagny). Je précise que je n'ai pas de carte orange mais de toutes façons, la tarification que je devrais acquitter pour me rendre au lycée où j'enseigne n'aurait pu me permettre de me rendre à Paris. Quant aux frais liés à la connexion internet et la dizaine de coup de fil passés à la « Hot Line » qui, après quelques minutes, me précisait que mon interlocuteur n'était pas disponible ou passés au Siec qui me promet un paiement un jour sans pouvoir préciser aucune date, ils auront été engagés en pure perte.

En conclusion, je n'ai jamais refusé de travailler mais je considère que toute peine mérite salaire, d'autant plus lorsque l'on prétend en haut lieu restaurer la valeur travail. Or en l'occurrence, j'ai l'impression de travailler pour récupérer de quoi me défrayer d'une partie des frais occasionnés par ce travail ! Car même si on peut espérer que le système « Stéfanie » s'améliore dans les années à venir, tant que la prise en compte réelle de nos frais de déplacements ne sera pas décidée, je continuerai à travailler à perte. J'ose espérer que vous aurez à cœur de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette étrange situation. J'avais cru comprendre que notre président s'était engagé à augmenter notre pouvoir d'achat. Il serait déjà, me semble-t-il, raisonnable, dans un premier temps de nous rembourser correctement des frais que nous occasionne un travail supplémentaire puis de revaloriser de façon substantielle les indemnités des correcteurs.

De plus, je vous serais reconnaissante de demander aux services du SIEC de m'indemniser pour mes corrections de 2007 et par la même occasion pour celles de 2008.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération, et l'assurance mon total dévouement au service de l'Education nationale : le fait de travailler à perte en est la preuve !

*A suivre...*

# Cotisation annuelle 2008-2009

## INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous .....	92,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309 .....	98,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354 .....	110,50 €
De l'indice 355 à l'indice 405 .....	122,50 €
De l'indice 406 à l'indice 458 .....	138,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501 .....	151,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554 .....	161,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601 .....	173,00 €
De l'indice 602 à l'indice 658 .....	187,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703 .....	199,50 €
De l'indice 704 à l'indice 751 .....	211,50 €
Indice 752 et plus .....	221,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* .....	95,00 €
Agrégés et Bi-admissibles .....	110,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)* .....	95,00 €
EL.Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année* .....	85,00 €
Assistant d'éducation .....	85,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire) .....	54,00 €

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

## RETRAITÉS

### Retraite brute (ou Principal)

et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 € .....	70,50 €
De 900 à 1100 € .....	83,00 €
De 1100 à 1300 € .....	92,00 €
De 1300 à 1500 € .....	101,00 €
De 1500 à 1750 € .....	104,00 €
De 1750 à 2000 € .....	110,50 €
De 2000 à 2200 € .....	119,50 €
Au dessus de 2200 € .....	132,00 €

**La déduction fiscale est de 66%**  
**La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)**

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **62,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 75,00 €** pour les actifs et **60,00 €** pour les retraités.

### Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 75,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



## ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél.....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Etablissement scolaire .....

Fonction ..... Corps.....

Discipline .....

Echelon ..... Indice ..... depuis le .....

e-mail :

- **\*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- \*demande le prélèvement automatique de sa cotisation  
en **une seule fois\*** ou en **3 fois\***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- \*M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- \*Demande une documentation avant décision

\* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant  
de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga2@wanadoo.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

**Elections**  
**CAPN - CAPA enseignants**  
**Le 2 décembre 2008 n'oubliez pas de voter**



**Pensez à régler  
votre cotisation  
2008-2009**  
*Réduction d'impôt  
66% du montant de la cotisation*

## Liste des Responsables et contacts Académiques

<b>AIX - MARSEILLE</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
<b>ANTILLES - GUYANE</b>	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>BESANÇON</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
<b>BORDEAUX</b>	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
<b>CAEN</b>	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
<b>CLERMONT</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
<b>CRETEIL</b>	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
<b>DIJON</b>	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
<b>GRENOBLE</b>	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr
<b>LILLE</b>	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
<b>LIMOGES</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - 06 68 16 02 12 Mail : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr
<b>LYON</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
<b>MONTPELLIER</b>	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
<b>NANCY-METZ</b>	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
<b>NANTES</b>	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr
<b>NICE</b>	M. VALTRIANI L' Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
<b>ORLEANS-TOURS</b>	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr
<b>PARIS</b>	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
<b>POITIERS</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - 06 68 16 02 12 Mail : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr
<b>REIMS</b>	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
<b>RENNES</b>	M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES
<b>STRASBOURG</b>	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
<b>TOULOUSE</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
<b>VERSAILLES</b>	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr